

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2012**

Compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier et Madame Chantal Paquette, Greffière adjointe qui prend note des délibérations.

#### **2012-09-242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu à l'unanimité:

- Que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point suivant:

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 6.3 Adjudication. Contrat d'offre de services professionnels pour le recrutement d'un directeur du Service des incendies.

**ADOPTÉE**

#### **2012-09-243 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2012.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2012 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

#### **2012-09-244 DEMANDE DE SUBVENTION POUR IAROSLAV BIELIEI - SPORT ÉLITE EN DANSE.**

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil accorde la demande de subvention à Monsieur Iaroslav Bieliei au montant de 350 \$ dans le cadre d'une compétition internationale en danse qui aura lieu en Angleterre, le tout conforme à la politique de subvention des athlètes ou équipes sportives.

**ADOPTÉE**

#### **2012-09-245 FÉLICITATIONS À MONSIEUR PIERRE MOREAU, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHÂTEAUGUAY DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC - RÉÉLU.**

Il est proposé par le maire Jacques Lambert

- Que ce Conseil municipal félicite Monsieur Pierre Moreau pour sa réélection comme député de la circonscription de Châteauguay à la suite du scrutin provincial du 4 septembre 2012.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2012-09-246 REMERCIEMENTS À TOUS LES CANDIDATS ET CANDIDATES POUR LEURS APPUIS PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DANS LES DOSSIERS LES LAGUNES DE MERCIER ET LE MARCHÉ PUBLIC.**

Il est proposé par le maire Jacques Lambert

- Que ce Conseil remercie les candidats et candidates pour leurs appuis pendant la campagne électorale dans deux dossiers importants de la municipalité soient, les Lagunes de Mercier et le Marché public.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2012-09-247 RECONNAISSANCE À MADAME MARIETTE PITRE.**

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil désire rendre hommage à madame Mariette Pitre, une dame très connue, avec son sourire chaleureux et sa bonne humeur, pour son implication exceptionnelle dans notre communauté;

*Madame Pitre a été élue présidente du Club de l'Âge d'or de Mercier en avril 2000. Pendant les 12 dernières années, elle s'est démarquée en offrant à ses membres des activités diversifiées et divertissantes, et ce, pour tous les goûts (bingo, bowling, jeux de toutes sortes), elle organisait des brunchs, pique-niques, épluchettes de blé d'inde, des soupers et soirées grandioses pour souligner Noël et la Saint-Valentin;*

*Madame Pitre a également organisé, chaque année, une fête pour les personnes de 80 ans et plus, une fête pour les 50 ans de mariage, des sorties culturelles et de nombreux voyages.*

**ADOPTÉE**

**2012-09-248 RECONNAISSANCE À MONSIEUR WILLIAM ROBERGE.**

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil désire rendre hommage à monsieur William Roberge qui s'est distingué particulièrement, puisqu'il a été récipiendaire de plusieurs prix au cours des derniers mois;

*Monsieur Roberge est un finissant en cinquième année du secondaire à l'école Louis-Philippe-Paré à Châteauguay. Il a premièrement gagné le 1er prix dans la catégorie auteur-compositeur-interprète de la Montérégie au concours Secondaire en Spectacle, en mars dernier, suite à sa présentation d'une composition originale au piano, nommée **LA TEMPÊTE**.*

*Monsieur Roberge se démarque également comme soliste et interprète à la clarinette dans l'orchestre et dans l'atelier Jazz de son école. Récemment, il a ajouté une corde à son arc. Il a composé et orchestré une pièce d'envergure pour un ensemble à vent dans le cadre de son*

*projet personnel, qui portait sur l'analyse et la compréhension des effets de la musique sur les non-voyants. La pièce fût très appréciée à l'école et a d'ailleurs pu être entendue lors du spectacle de fin d'année en avril dernier;*

*Monsieur Roberge s'est également démarqué en physique, en musique et en français enrichi au Gala de l'Excellence de son école et en plus de remporter le Prix d'excellence dans le domaine des arts, qui a été remis par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;*

*De plus en mai dernier, monsieur Roberge a obtenu la prestigieuse médaille du Lieutenant Gouverneur pour son implication scolaire et communautaire, ainsi que pour ses accomplissements culturels et musicaux dans son milieu scolaire.*

**ADOPTÉE**

**2012-09-249 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

Je, Pierre Hébert, conseiller municipal donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure, il sera déposé pour adoption un règlement avec dispense de lecture concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**2012-0-250 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONTRAT DE VENTE DES LOTS 9-14-2 ET 10-3-2.**

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil autorise la vente à monsieur Mathieu Bolduc des lots 9-14-2 et 10-3-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philomène, circonscription foncière de Châteauguay au coût de 6 200 \$;
- Que le maire Jacques Lambert et le directeur général et greffier Marc Rouleau ou leur remplaçant sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Mercier le contrat de vente;
- Que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acheteur, monsieur Mathieu Bolduc;
- Et que la somme perçue soit déposée dans le poste budgétaire pour fin de parc.

**ADOPTÉE**

**2012-09-251 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

Attendu que la Ville désire apporter une modification à sa politique de reconnaissance des employés;

Attendu que la Ville désire modifier le choix du cadeau à la section VOLET 1, point 1.1 - RECONNAISSANCE - ANNÉES DE SERVICES, relativement aux 25 ans de services;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil désire modifier sa politique afin de **remplacer** la section VOLET 1, point 1.1 - RECONNAISSANCE - ANNÉES DE SERVICES, relativement aux 25 ans de services, de la façon suivante:
  - **25 ans de services:** Montre ou tout autre objet comportant au moins le logo de la ville gravé d'une valeur 250 \$ à 300 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE**

**2012-09-252 NOMINATION. POMPIER PERMANENT À TEMPS PARTIEL.**

Considérant qu'il manque un pompier pour combler les effectifs;

Considérant que monsieur Martin-Pierre Pellerin répond aux exigences demandées par la convention collective SPQ, section locale Mercier, lors de l'affichage;

Considérant qu'il est recommandé par le Service des ressources humaines et la direction générale, de nommer monsieur Martin-Pierre Pellerin au poste de pompier permanent à temps partiel au Service des incendies;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil nomme monsieur Martin-Pierre Pellerin au poste de pompier permanent à temps partiel au Service des incendies;
- Et que leurs conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SPQ.

**ADOPTÉE**

**2012-09-253 APPROBATION DES COMPTES.**

Considérant la liste des comptes payés et déposés lors de la présente séance:

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

2012-08-02	187 736,60 \$
2012-08-09	75 605,42 \$
2012-08-16	147 622,21 \$
2012-08-21	(2 400,00 \$)
2012-08-21	2 400,00 \$
2012-08-23	258 092,13 \$
2012-08-30	214 351,18 \$
2012-08-31	195 405,90 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer mentionnée ci-haut et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis.

**ADOPTÉE**

**2012-09-254 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2012**

Que ce conseil prend acte du dépôt du rapport financier trimestriel au 30 juin 2012.

**2012-09-255 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE POUR PRÉPARER LA LISTE ET FRAIS DES IMMEUBLES À VENDRE À L'ENCHÈRE LE 23 NOVEMBRE 2012.**

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil autorise la trésorière à:
  - préparer la liste des immeubles à vendre à l'enchère le 23 novembre 2012, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2011;
  - charger les frais suivants:
    - tous les frais lors de l'expédition de chaque avis à ce propos par le Service des finances;
    - tous les frais de vente encourus par la municipalité soient au moment du paiement des taxes en souffrance ou droits de mutation ou soient dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes réparties par unité d'évaluation (matricule). Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent:
      - les frais de recherche de titres;
      - les honoraires d'arpenteur-géomètre;
      - les frais de publication dans le journal;
      - les frais de publication au bureau de la publicité des droits;
      - les frais du greffier de la Cour supérieure;
      - les frais de certificats de charges et hypothèques;
      - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;
  - exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel tous les taxes ou droits de mutation dus au 31 décembre 2011 auront été payés avant le jour d'adjudication;
  - exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble pour lequel tous les taxes ou droits de mutation dus au 31 décembre 2011 auront été payés, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2012 auront été conclue avec la trésorière ou son représentant avant le jour de l'adjudication;

**ADOPTÉE**

**2012-09-256 MANDAT. NOTAIRE POUR LA VÉRIFICATION DES TITRES DES PROPRIÉTÉS ET PRÉPARATION DES ACTES ET AUTRES DOCUMENTS.**

Conformément à l'article 514 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser Me Manon Beaulieu, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriétés de certains immeubles à être saisis pour taxes ou droits de mutation impayés au 31 décembre 2011 et sujets à la vente aux enchères le 23 novembre 2012;
- Et d'autoriser ce même notaire à s'occuper de toute la procédure de publication relativement à cette vente pour taxes et droits de mutation non payés, ainsi qu'à préparer tous les avis, listes et actes notariés pertinents.

**ADOPTÉE**

**2012-09-257 MANDAT. PRÉPARATION DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil mandate la firme Drolet & Desgagnés, arpenteurs-géomètres afin de préparer sur demande, la description technique des immeubles à être saisie pour taxes ou droits de mutation impayés au 31 décembre 2011 et sujets à la vente aux enchères le 23 novembre 2012.

**ADOPTÉE**

**2012-09-258 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE ÉDOUARD-LABABERGE.**

Je, Gilles Desponts, conseiller municipal donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure, il sera déposé pour adoption un règlement d'emprunt avec dispense de lecture concernant le paiement d'une quote-part dans le cadre du prolongement de la rue Édouard-Laberge.

**2012-09-259 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium (Alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate ferrique et/ou Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux vive et/ou Chaux hydratée*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2013;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- Et qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**



**2012-09-260 ADJUDICATION. CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE LA FONDATION DE RUE ET DU PAVAGE EXISTANT DU BOUL. STE-MARGUERITE**

Considérant qu'il y a eu ouverture de soumission sur invitation le 5 septembre 2012;

Considérant que le directeur du Service des travaux publics a fait l'analyse des soumissions reçues et remis l'analyse aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil entérine l'appel d'offres sur invitation no 2012-08 TP, accepte les soumissions reçues et octroie le contrat pour la fourniture de services professionnels pour effectuer une étude sur la qualité de la fondation de rue et du pavage existant du boul. Ste-Marguerite à la firme Dessau inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 16 749,98 \$ (taxes exclues);

**ADOPTÉE**

**2012-09-261 ADJUDICATION. ACHAT AVEC ÉCHANGE D'UNE MINI-FOURGONNETTE DODGE GRAND CARAVAN.**

Considérant qu'il y a eu ouverture de soumission le 4 septembre 2012;

Considérant que le directeur du Service des travaux publics a fait l'analyse des soumissions reçues et remis l'analyse aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que le conseil entérine l'appel d'offres sur invitation no 2012-07 TP, accepte les soumissions reçues et octroie le contrat d'achat pour une mini-fourgonnette Dodge Grand Caravan au concessionnaire Rive-Sud Chrysler Dodge, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 21 125,50 \$ moins l'échange 2 625 \$ (taxes exclues);

***MONSIEUR LE CONSEILLER, GILLES DESPONTS DÉCLARE QU'IL EST SUCEPTIBLE D'ÊTRE EN CONFLIT D'INTÉRÊT AU SUJET MENTIONNÉ CI-HAUT EN RAISON D'AVOIR UN LIEN DE PARENTÉ AVEC LE VENDEUR, IL S'ABSTIENT DE VOTER.***

**ADOPTÉE**

**2012-09-262 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 18 JUILLET 2012**

Que ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 18 juillet 2012

**2012-09-263 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2012-15 POUR LE 51 RUE BEAUCHEMIN.**

Considérant que le propriétaire monsieur Richard Côté procède à une demande de dérogation mineure pour le 51 rue Beauchemin afin de réduire la marge latérale applicable à un abri d'auto permanent à 0,40 mètre au lieu de 1,0 mètre, ainsi que de réduire la distance entre l'avant-toit et la marge latérale à 0,25 mètre au lieu de 0,50 mètre;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation actuellement en vigueur;

Considérant que la demande est conforme au plan d'urbanisme;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'accord pour accorder et recommander au Conseil la demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure no 2012-15.

**ADOPTÉE**

**2012-09-264 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 51 RUE BEAUCHEMIN**

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 51 rue Beauchemin.

**ADOPTÉE**

**2012-09-265 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 960 SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 960 boul. Saint-Jean-Baptiste.

**ADOPTÉE**

**2012-09-266 DEMANDE D'ANALYSE AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA POUR LE 909 SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant que le projet est non-conforme au PIIA;

Considérant qu'il y a un manque de sobriété;

Considérant qu'il y a trop de logos sur l'enseigne et ce sans intégration avec le bâtiment existant;



Considérant le désir d'obtenir une image professionnelle et de limiter l'utilisation d'images et de logos;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ne sont pas en faveur avec l'acceptation du projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Gilles Despots et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil refuse l'émission d'un permis de projet d'enseigne relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 909 boul. Saint-Jean-Baptiste.

**ADOPTÉE**

**2012-09-267 DEMANDE D'ANALYSE AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA POUR LE 66 RUE MARLEAU**

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme n'ont pas accepté la demande pour les motifs suivants:

- que la couleur est non agencée avec le revêtement existant pour la façade (ajout d'une 3e couleur);
- qu'il faudrait changer le revêtement existant pour l'harmoniser avec le garage;
- qu'on accepte le vinyle seulement si harmonisé avec le revêtement existant;

Considérant que le requérant a revu ses plans en fonction des demandes du comité;

Considérant que la nouvelle demande inclut le remplacement du vinyle existant pour l'harmoniser avec celui utilisé pour le nouveau garage, ce qui répond aux demandes du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 66 rue Marleau.

**ADOPTÉE**

**2012-09-268 REJET. SOUMISSIONS REÇUES DE L'APPEL D'OFFRES 2012-02 GEN. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DU PARC RAYMOND-PITRE.**

Considérant qu'il y a eu ouverture de soumission le 4 septembre 2012;

Considérant les nouvelles demandes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour des travaux dans le même parc à proximité du stationnement;

Considérant que la firme Les consultants SM a fait l'analyse des soumissions reçues et remis leur recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil entérine le processus de l'appel d'offres no 2012-02 GEN et rejette toutes les soumissions reçues et autorise le directeur général et greffier à retourner en appel d'offres afin de respecter les nouvelles demandes du MDDEP suite à une demande déjà faite par la Ville pour une canalisation d'un fossé à proximité et, que les prix dépassent largement les estimés initiaux.

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

- Déneigement de la rue privée Garand;
- Qualifications d'un employé;
- Élection municipale 2013;
- Parc à chien;
- Le terrain de baseball du parc Loisel disponible;
- Code éthique et déontologie des employés municipaux sur le site Internet de la Ville;
- Conformité de la rue privée Garand;
- rues privées des Lilas et Desparois, est-ce la même situation que la rue privée Garand?
- Est-ce que le bassin de rétention des Lilas sera clôturé?
- Cours d'eau des Lilas;
- 25 et 27 des Lilas construction d'infrastructures;
- Déneigement rue public - des Lilas;
- Les services rendus par les premiers répondants très professionnels;
- Desserte du Service des incendies;
- Chemin de l'usine;
- Étude du boul. Ste-Marguerite;
- Est-ce que le stationnement incitatif sera amélioré?
- Est-ce que le parc Cours du Roi sera clôturé?
- Création d'un comité consultatif d'environnement;
- Rejet des soumissions reçues pour des travaux d'un stationnement à proximité du parc Raymond-Pitre;

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- |                   |  |
|-------------------|--|
| Jeannine Breault: | - Aujourd'hui jour du souvenir du 11 septembre 2001 des tours jumelles à New York;<br>- Élection municipale 2013;<br>- Reconnaissance de madame Pitre;                                   |
| Gilles Despots:   | - Conflit d'intérêts du point 9.3 à l'ordre du jour;<br>- Parc à chien;<br>- Reconnaissances de madame Pitre et monsieur Roberge;<br>- Rue privée de la rue Garand;                      |
| Daniel Pilon:     | - Parc à chien;<br>- Élection municipale 2013;   |
| Louis Cimon:      | - Rue privée de la rue Garand;<br>- Élection municipale 2013;<br>- Parc à chien;<br>- Premiers répondants;<br>- Reconnaissances de madame Pitre et monsieur Roberge;                     |
| Pierre Hébert:    | - Parc à chien;<br>- Reconnaissances de madame Pitre et monsieur Roberge;<br>- Premiers répondants;  |
| Stéphane Roy:     | - Étude du boul. Ste-Marguerite;   |
| Jacques Lambert:  | - Parc à chien;<br>- À la séance du 9 octobre à 19h45 des résolutions laminées seront remises à madame Pitre et monsieur Roberge dans le cadre de leur reconnaissance, bienvenue à tous; |

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- De clore la séance ordinaire à 21h38

**ADOPTÉE**